

Certification PEB de logement résidentiels existants

Construction - Travaux Formations continues

Image



- > **Durée ***
48h
- > **Tranche d'âge ***
18 à 25 ans
25 ans et +
- > **Finalité ***
Attestation
- > **Pratique en entreprise / Alternance ***
Non

Les certificateurs pourront réaliser des certificats PEB (Performance Énergétique des Bâtiments) valables pour les actes de vente, de location, d'usufruit, ... relatifs à tous les bâtiments résidentiels existants (maisons unifamiliales, ...).

Conditions d'accès

Architectes, ingénieurs civils ou industriels, bio-ingénieurs, gradués en construction, diplômés de l'enseignement supérieur intégrant les aspects énergétiques des bâtiments ou ayant une expérience de minimum 2 ans quant aux aspects énergétiques du bâtiment ayant sa candidature d'agrément validée par la Région wallonne en tant que certificateur PEB.

Image

Mons



Avenue du Tir, 79a 7000 Mons

 065 35 60 00

Secrétariat :

du lundi au vendredi de 8h à 17h

 065 84 28 60

 mbc@ifapme.be

Type d' inscription

Au centre/lieu de formation

Bon à savoir

Possibilité d'utiliser des chèques formations.